



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

facebook

Charte d'usage interne

**Compte public actif depuis 2013
7600 abonnés (mars 2022)**

Introduction

Les réseaux sociaux sont très présents dans la vie des Français et l'émergence des médias sociaux a provoqué une accélération du rythme de diffusion de l'information et multiplié les sources disponibles. Il est donc indispensable que les institutions soient présentes sur les réseaux sociaux. La préfecture de l'Indre y partage son actualité, se rapproche des usagers pour faciliter leurs démarches et mettre en ligne des informations claires et utiles.

Pourquoi communiquer sur Facebook ?

- se rapprocher des usagers (créer une proximité numérique) ;
- améliorer le trafic du site internet de la préfecture (IDE) ;
- faire la promotion des politiques publiques et des services publics ;
- promouvoir l'action de l'État dans le département ;
- apporter une réponse efficace aux usagers.

Le cadre juridique de l'utilisation des réseaux sociaux

Chaque administration doit faire preuve d'une grande vigilance dans la publication des textes, des photos, des vidéos qu'elle met en ligne. Cette prudence garantit le respect des obligations professionnelles liées au statut de la fonction publique et par les incriminations de droit commun prévues par le Code pénal :

- respect du devoir de réserve (Arrêt Conseil d'État n°97189, du 28 juillet 1993)
- respect du secret professionnel (Article 413-10 à 413-12 du Code Pénal) ;
- respect des obligations déontologiques (principes de neutralité, de dignité, de loyauté et de discrétion, etc...) ;
- respect du droit à l'image (Article 226-1, 226-2, 226-8 du Code Pénal) ;
- respect de la propriété intellectuelle (cf. Code de la Propriété Intellectuelle) ;

Rappel : Il n'existe pas de droit à l'oubli sur internet.

Connexion

Nom du compte : Préfet de l'Indre

Comment le compte est-il certifié ?

Afin de permettre aux personnes qui aiment la page Facebook du préfet de l'Indre de s'assurer qu'ils sont abonnés au véritable compte, une procédure permet d'identifier le compte.

Cette certification est obtenue auprès du service d'information du gouvernement (SIG). Elle est symbolisée par le sigle :



Ce sigle apparaît à côté du nom du compte dans la mesure où la demande de certification a bien été obtenue auprès du SIG.



Par ailleurs, un widget facebook est intégré sur la page d'accueil du site internet de la préfecture et des services de l'État (site IDE), ce qui permet aux usagers de pouvoir visiter facilement la page facebook du préfet de l'Indre.



Qui gère le compte ?

La page facebook de la préfecture est gérée par le pôle communication du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle, sous l'autorité de la directrice des services du cabinet, et du préfet de l'Indre.

Noms et fonctions :

Cécile Bigue, cheffe du BRECI
Aline Carrat, chargée de communication
Alexis Begat, adjoint de communication

sous l'autorité de :

Céline Bures, directrice des services du cabinet
Stéphane Bredin, préfet de l'Indre

En cas d'événement majeur, les cadres d'astreinte du cabinet sont autorisés à diffuser des informations sur Facebook, sous couvert de l'autorité préfectorale de permanence.

Que publions-nous sur facebook ?

- ✓ Actualité départementale

La préfecture de l'Indre utilise Facebook quotidiennement pour communiquer des informations à destination du grand public à caractère interministériel départemental avec une ou plusieurs images d'illustration. Toute proposition de publication est soumise à la validation de M. le préfet.

Préfet de l'Indre •
21 mars, 13:35

#ServiceCivique
#LePouvoirDeTrsUtile

La préfecture de l'Indre et les 3 sous-préfectures du département recherchent chacune un jeune pour une mission de service civique de 8 mois, à compter du 1er avril pour Châteauroux, Issoudun et La Châtre et du 2 mai pour le Blanc.

Accueillir, accompagner et orienter le public afin de faciliter les démarches administratives. d'informations : Châteauroux
<https://www.service-civique.gouv.fr/.../accompagner-et...>
La Châtre : <https://www.service-civique.gouv.fr/.../accompagner-et...>
Issoudun : <https://www.service-civique.gouv.fr/.../accompagner-et...>
Le Blanc : <https://www.service-civique.gouv.fr/.../accompagner-et...>



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

18 commentaires 34 partages

Plus pertinents ▾

Danièle Lherm Ptg36
2 j

Préfet de l'Indre •
19 mars, 10:37

#mémoire

Le préfet présidait ce matin la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et Maroc, qui commémore cette année le 60ème anniversaire des accords d'Évian.

« Les mémoires de la guerre d'Algérie sont douloureuses mais elles sont précieuses. Notre mission collective est de porter un regard lucide sur les blessures du passé, de poursuivre le travail d'histoire, de véri...
Voir plus




24 commentaires 2 partages

- ✓ Actualité nationale

A la demande du service d'information du gouvernement (SIG) et de la délégation à l'information et à la communication du ministère de l'intérieur (DICOM), le BRECI relaie les campagnes nationales et les communications du gouvernement à l'aide de la fonction partager.

Préfet de l'Indre •
17 mars, 17:03

#COVID19 | Pour les plus de 80 ans qui ont fait leur rappel vaccinal il y a plus de 3 mois, les autorités sanitaires recommandent d'effectuer une deuxième dose de rappel.



GOUVERNEMENT.FR

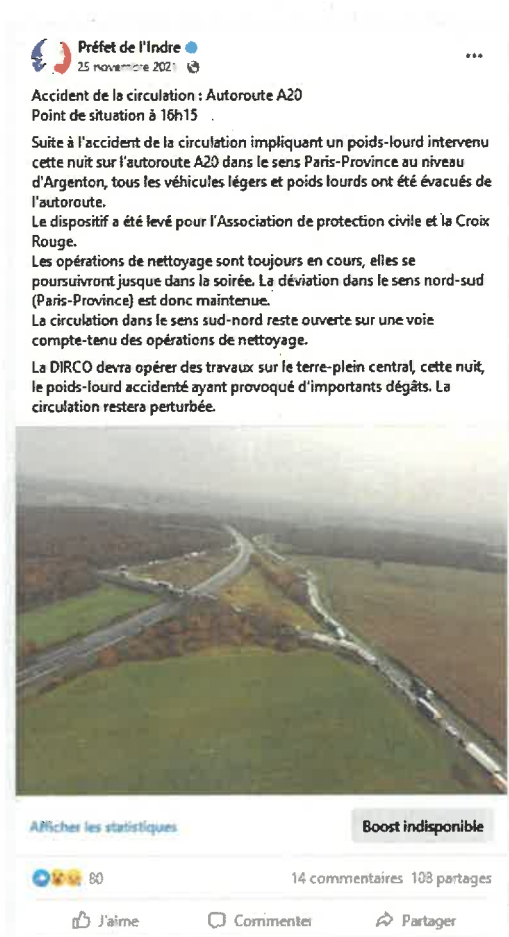
Continuer à protéger les personnes à risque de forme grave de Covid-19

Consultez le Centre d'information sur le COVID-19 pour des ressources sur les vaccins.
[S'informer sur les vaccins](#)

12 commentaires 2 partages

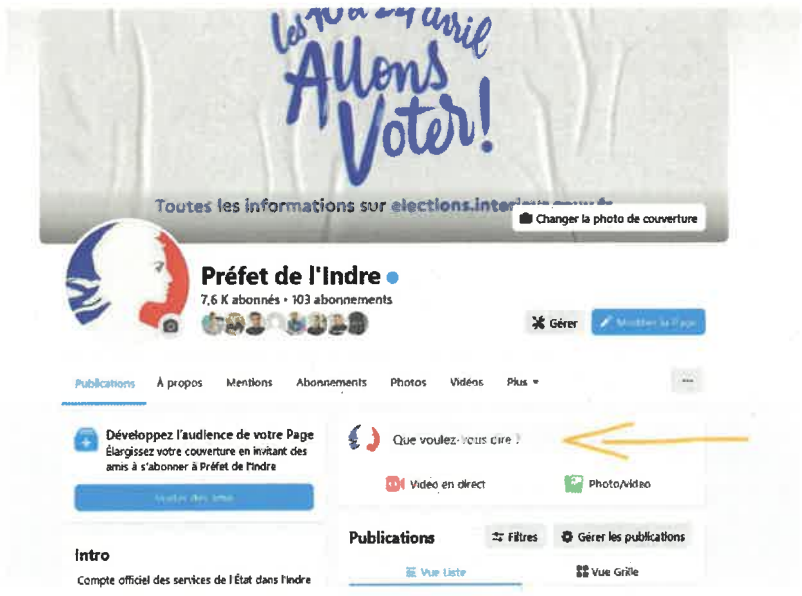
✓ Actualité en cas de crise

En temps de crise ou d'alerte météo, la préfecture communique en moins d'une heure les informations à destination du grand public et des conseils à la population. Cela passe notamment par la diffusion sur Facebook des communiqués de presse.



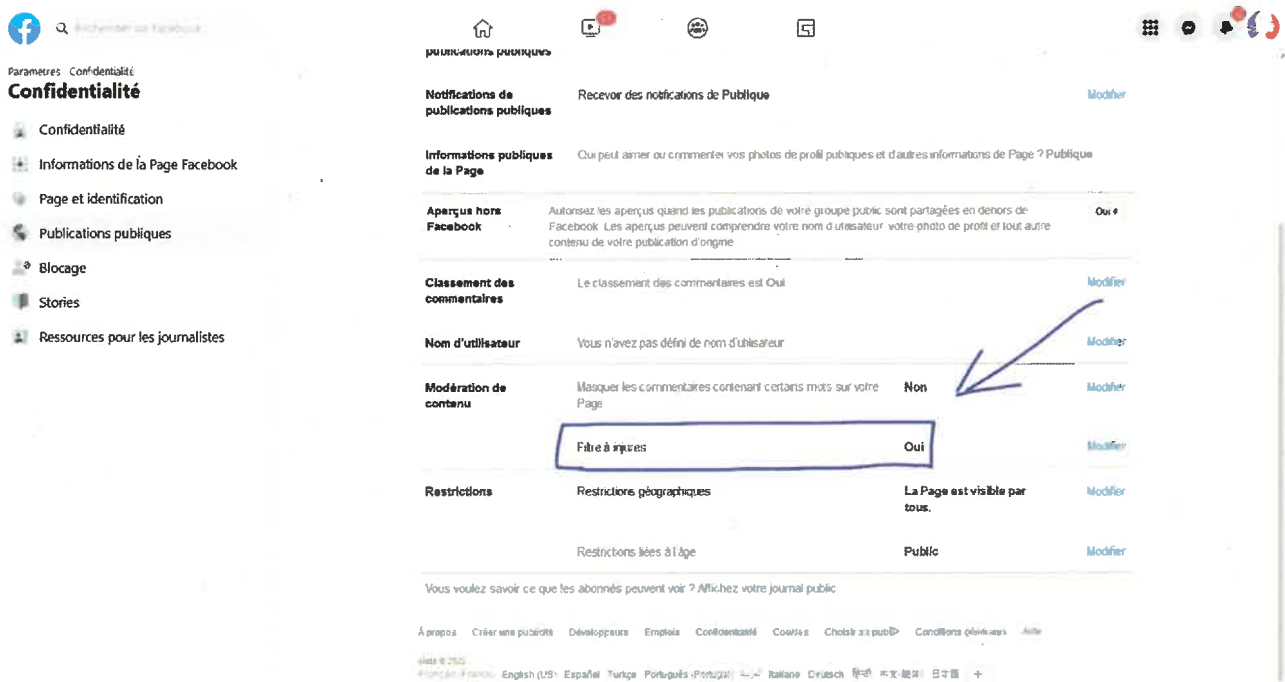
Comment publier sur Facebook ?

Sur le mur Facebook, au-dessus de la première publication, rédiger à l'emplacement « Que voulez-vous dire ? »



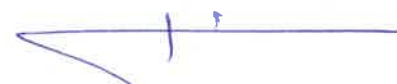
Comment surveiller les réactions à ce que nous publions ?

Dans l'onglet « paramètres », « confidentialité », le filtre à injures doit être activé. Facebook détermine alors automatiquement ce qu'il faut bloquer en se référant aux mots le plus souvent signalés et aux phrases indiquées comme offensantes par la communauté.



Une charte de modération a été rédigée. Elle vise à faire connaître aux usagers les règles de bonne pratique et les dispositions légales. Elle se situe sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique Qual-e-pref. Un lien dirigeant vers cette charte est inséré sur la page facebook.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Stéphane SINAGOGA